

LES CONTES DE PIERRE PERRAULT

RENÉ GAUTHERON

I

CHARLES PERRAULT

CHARLES PERRAULT naquit à Paris en janvier 1628, cinquième et dernier fils d'un avocat au Parlement qui était originaire de Touraine. Son éducation familiale fut très soignée. "Mon père, dit-il dans ses *Mémoires*, avait un soin particulier de fortifier de bonne heure ses enfants contre les erreurs populaires, de leur inspirer les maximes les plus pures de l'Évangile, et de leur ouvrir l'esprit aux plus belles connaissances". De sa mère il nous dit seulement qu'elle lui apprit à lire. Il n'ajoute pas que ni elle, ni autre personne, ait amusé son enfance de ces contes de fées qui nous paraissent aujourd'hui inséparables de son nom. N'étaient-ils pas au nombre des "erreurs populaires" dont l'avocat Perrault gardait si jalousement l'esprit de ses enfants?

Il était dans sa neuvième année lorsqu'on le mit au Collège de Beauvais, un des plus célèbres de l'Université de Paris, où Cyrano de Bergerac terminait alors ses études sous la férule du pédant Grangier. Le jeune Perrault ne tarda pas à faire l'admiration de ses maîtres par sa facilité à écrire en vers. Mais c'était là le don d'une méchante fée; et il ne s'en trouva pas d'autre pour lui enseigner l'art d'écrire difficilement des vers faciles.

Il n'acheva pas ses études au collège. Un jour que, dans la classe de philosophie, il était en veine de questions indiscretes, il fut prié par deux fois de se taire. Alors, raconte-t-il lui-même, il se leva, fit une révérence au professeur et aux autres écoliers et sortit de la classe, suivi d'un camarade nommé Beaurain. Tous deux se rendirent au jardin du Luxembourg, et firent le serment d'étudier ensemble désormais sans l'assistance d'aucun maître.

Ils tinrent parole. Pendant plus de trois ans, cinq heures par jour, il lurent, au gré de leur fantaisie, une foule d'auteurs français et latins. "Si je sais quelque chose, dit Perrault, je le dois particulièrement à ces trois ou quatre années d'études."

Un de leurs intermèdes avait consisté à traduire le sixième chant de l'Énéide en vers burlesques, suivant la mode qui courait

alors. C'est dans cette *descente chez les Ombres* que se trouvent les quatre vers ordinairement attribués à Scarron :

Là, près de l'ombre d'un rocher,
 J'aperçus l'ombre d'un cocher
 Qui frottoit l'ombre d'un carrosse
 Avecques l'ombre d'une brosse.

Perrault se destinait à suivre la carrière paternelle. En juillet 1651, avec deux camarades, il se rendit à l'Université d'Orléans, et sans rien savoir, à ce qu'il laisse entendre, les trois compagnons se firent recevoir avocats à dix heures du soir, par des docteurs qui, pour les interroger, avaient mis leur bonnet carré sur leur bonnet de nuit. Devenu avocat, Perrault jugea qu'il était convenable de savoir le droit, et se mit à l'apprendre, sans maître, comme tout le reste.

Il ne plaida que deux fois, puis entra, en qualité de commis, chez son frère Pierre qui avait acheté la charge de receveur général des finances de Paris. Dans cette agréable sinécure il passe dix ans, partageant son temps entre l'étude, les plaisirs champêtres et la vie mondaine. C'est alors qu'il rencontre, chez le surintendant Fouquet, toutes les gloires littéraires du temps, y compris les représentants du burlesque et de la préciosité. Il écrit beaucoup de vers galants et une petite allégorie en prose, intitulée *Dialogue de l'Amour et de l'Amitié*, qui est d'un style gracieux et pur.

Le 3 février 1663, sur la recommandation de Chapelain, il fut nommé membre du petit conseil que Colbert venait de former pour l'aider dans sa tâche de ministre des lettres, sciences et arts, et qui allait devenir l'Académie des inscriptions. Il devait, avec ses trois collègues, préparer les devises des médailles, tapisseries et tableaux destinés à perpétuer la mémoire des grands événements du règne. Mais ce n'était là qu'une part minime de ses fonctions : en réalité, il fut dès lors, et pendant dix-neuf ans, un des collaborateurs les plus assidus de Colbert dans les tâches si diverses que le surintendant des bâtiments du roi avait assumées.

Il fut reçu à l'Académie française le 23 novembre 1671, et concourut à augmenter le prestige de la Compagnie par diverses mesures qui, d'ailleurs, étaient suggérées par Colbert. Sur sa proposition il fut décidé que les séances de réception seraient ouvertes au public, que l'on aborderait la préparation du dictionnaire, que les séances de travail seraient plus fréquentes, et que des jetons de présence seraient distribués à ceux qui y prendraient part. Pour manifester son contentement, le roi permit à l'Académie de venir le haranguer dans les circonstances solennelles, comme faisaient les cours souveraines.

Dans ses fonctions de commis à la surintendance des bâtiments, Perrault eut l'occasion de rendre à l'art et au public de grands services. C'est grâce à lui que Lully put obtenir la grande salle du Palais-Royal pour y représenter ses opéras. C'est à sa prière que le jardin des Tuileries demeura ouvert au public lorsqu'on eut achevé de le planter. Colbert voulait en condamner les portes. "Je suis persuadé, lui dit Perrault, que les jardins des rois ne sont si grands et si spacieux qu'afin que tous leurs enfants puissent s'y promener." Colbert céda.

Les Perrault avaient, au plus haut degré, l'esprit de famille. Charles voulut faire profiter les siens de son crédit. Son frère Claude, après avoir pratiqué la médecine, la poésie burlesque et la physique, avait découvert sa voie aux environs de la cinquantaine, et était devenu architecte. A Colbert et à Louis XIV, qui s'occupaient de l'achèvement du Louvre, Charles réussit à faire accepter les plans de son frère, de préférence à ceux de Le Vau, premier architecte du roi, et à ceux de l'illustre cavalier Bernin que l'on avait fait venir de Rome en grande pompe et à grands frais. C'est ainsi que Perrault le médecin fut appelé à édifier l'admirable colonnade du Louvre.

Vers le même temps, Charles se maria avec la fille d'un receveur des rentes. Il avait quarante-trois ans; sa femme en avait dix-neuf. Lorsqu'il vint demander à Colbert son agrément, le ministre s'enquit d'abord du chiffre de la dot. "Elle est de soixante-dix mille livres, dit Perrault.—C'est trop peu, dit Colbert. Je vous trouverai une fille, parmi les gens d'affaires, qui vous apportera une dot bien plus avantageuse. Mais, poursuivit-il, n'est-ce point un mariage par amitié dont vous me parlez?—Je n'ai vu la fille qu'une fois, dit Perrault; mais je connais le père et la mère il y a plus de dix ans... Je les connais, ils me connaissent, et je suis assuré que je vivrai parfaitement bien avec eux. Je serais très fâché de rencontrer un beau-père qui se plaindrait sans cesse que je ne fais rien.—Je crois, lui dit Colbert, que vous avez raison".

La faveur de Perrault dura quelques années encore. En 1681, voyant qu'elle décline, il demande son congé. Dès lors, tout son temps est partagé entre l'éducation de sa jeune famille et les lettres qu'il avait presque abandonnées depuis dix-neuf ans. Suivant la mode de la dévotion, introduite par Madame de Maintenon, il compose une *Épître chrétienne sur la pénitence*, une *Ode aux nouveaux convertis*, et dédie à Bossuet un *Saint Paulin*, lourd poème en six chants où manque la poésie. Enfin il ranime la querelle des anciens et des modernes qui s'était quelque peu assoupie, en faisant lire le 27 janvier 1687, dans une séance solennelle de l'Académie

française, un poème où, aux dépens de l'antiquité, il magnifie le siècle de Louis le Grand. Boileau fut outré d'entendre "traiter Homère comme un carabin".

Le grand satirique nourrissait contre la famille Perrault une vieille antipathie plus ou moins justifiée, et en avait donné une preuve éclatante au début du quatrième chant de son *Art poétique*. Le "mauvais médecin" devenu "bon architecte", dont il nous raconte l'histoire, et dont il fait rimer trop richement le titre avec *assassin*, c'est Claude Perrault, qui expie là, pour l'éternité, une saignée malencontreuse infligée à Boileau dans sa jeunesse. Quant à Charles Perrault, il était, ou avait été, l'ami de tous les ennemis de Boileau, de tous ceux dont le satirique avait fait un si beau massacre: de Chapelain, de Quinault, de l'abbé Cotin, de Saint-Amant, de Pinchesne, de la Calprenède, de Madeleine de Scudéry, des précieux et des burlesques.

Boileau traita de *Topinambous* et de *Hurons* les académiciens qui avaient applaudi Perrault; mais celui-ci qui se trouva subitement à la tête d'un parti nombreux et jeune, entreprit de défendre ses idées. Dès l'année suivante (1688) il publiait le premier volume de ses *Parallèles des anciens et des modernes*. Il y en eut trois autres dont le dernier parut en 1697.

C'est une suite de dialogues supposés entre trois personnages qui, par une belle journée de printemps, visitent les merveilles de Versailles. *L'Abbé* est le porte-parole de l'auteur; *le Président* expose et soutient les théories du parti adverse; *le Chevalier* égaie la conversation par ses plaisanteries et ses paradoxes.

L'argumentation de Perrault est fondée sur ces deux idées cartésiennes que l'antiquité était l'enfance du monde, et que l'étude des choses de la nature relève de la raison seule. Mais il n'en tire pas, comme on l'a dit parfois, la théorie du progrès indéfini. S'il essaie de démontrer que son siècle, à tous les points de vue, est supérieur à ceux qui l'ont précédé, il croit aussi qu'il laissera peu de chose à trouver à ceux viendront ensuite.

Dans le domaine des sciences il était aisé à Perrault de faire éclater aux yeux ce que le dix-septième siècle avait ajouté aux connaissances humaines, et combien il était supérieur à l'antiquité. Mais, en littérature, le chef des modernes se donnait le tort de parodier et de travestir les anciens, surtout les Grecs, qu'il connaissait peu; de mettre en parallèle avec les épopées antiques les productions de Scudéry, de Desmarets et du P. Lemoyne; de mesurer parcimonieusement l'éloge à des auteurs de premier ordre comme La Fontaine, parce qu'ils étaient du parti des anciens; et même d'oublier Racine, dont le génie pourtant eût été un puissant argument en faveur de sa thèse.

La bataille dura plusieurs années, et les deux adversaires y perdirent un peu de leur dignité. Boileau y perdit même quelque chose de sa gloire le jour où, pour défendre Pindare, il écrivit en style soi-disant pindarique une *Ode sur la prise de Namur*. Enfin le grand Arnault qui, alors âgé de quatre-vingt-deux ans, était en exil à Bruxelles, forma le projet de réconcilier ces deux hommes qu'il estimait et qui, tout au fond, avaient de l'estime l'un pour l'autre. Il leur écrivit à chacun en leur montrant leurs torts réciproques; et le 4 août 1694, une épigramme de Boileau annonçait que la paix venait d'être conclue:

Tout le trouble poétique
A Paris s'en va cesser;
Perrault l'anti-pindarique
Et Despréaux l'homérique
Consentent de s'embrasser. . . .

A partir de ce jour, Perrault sembla avoir perdu tout souvenir de cette querelle; ce que Boileau eut le tort de ne pas faire. Mais la vieillesse de Boileau était triste, parce qu'il était seul. Perrault était entouré de ses trois enfants dont il dirigeait l'éducation lui-même, et dont les heureuses dispositions étaient devenues son principal orgueil. Au plus fort de la bataille, il s'était plu à rimer en leur compagnie, et peut-être pour eux, quelques vieux contes de la *Bibliothèque bleue*: *Grisélidis*, *Peau d'Ane*, *les Souhairs ridicules*. Il écrivit encore joyeusement une mauvaise épopée de la *Création du monde*, et quelques idylles champêtres où son amour profond de la nature lui fit retrouver la phrase lyrique de Saint-Amant, avec l'inspiration religieuse en plus. Le sentiment très sincère qu'il avait de la grandeur de son siècle, lui inspira l'idée de ramasser en de simples et brèves notices la biographie des hommes qui l'avaient illustré. Enfin, au début, de l'année 1697, par ses soins, mais avec la signature de son plus jeune fils, paraissait un petit livre de *Contes* en prose dans lequel les gens de goût reconnurent immédiatement le chef d'oeuvre du genre.

Charles Perrault mourut le 16 mai 1703, dans sa maison de la rue de l'Estrapade, sur la colline Sainte-Geneviève, et fut enterré le lendemain, dans l'église de Saint-Benoit-le-Bétourné, sa paroisse.

II

L'AUTEUR DES CONTES

Au printemps de l'année 1695, parmi les hôtes qui fréquentaient l'hospitalière maison de Charles Perrault, on remarquait une jeune femme de trente ans, gaie et spirituelle, à la voix belle et bien

timbrée, et dont les amis disaient que si son grand nez dérangeait un peu l'harmonie de ses traits, il était une marque de sa bonté. Mademoiselle Marie-Jeanne L'Héritier de Villandon, fille de Nicolas L'Héritier, historiographe de France, petite-nièce de l'illustre président Guillaume du Vair, était versée dans l'histoire, la philosophie et les sciences; mais elle travaillait aussi en madrigaux rondeaux, idylles et bouts-rimés, et depuis six ans, était avantageusement connue des lecteurs du *Mercure galant*. Elle aimait les contes populaires qu'autrefois "sa nourrice ou sa mie" lui avait récités "le soir, près des tisons" et qu'elle attribuait, de bonne foi, aux anciens troubadours. Elle avait récemment donné au public un *Triomphe de madame des Houlières* pour venger cette illustre amie, et, avec elle, tout le clan des femmes-auteurs, des "traits injurieux" de Boileau "le misanthrope"; et pour ajouter, sans doute un argument de fait à sa démonstration, elle préparait alors un recueil de ses *Oeuvres mêlées en vers et en prose*.

Le 19 juin de cette même année 1695, elle obtint un privilège pour l'impression de cet ouvrage, qui sortit des presses le 19 octobre suivant, et parut à la devanture de Jean Guignard libraire, à l'entrée de la grand' salle du Palais. Il est d'une médiocrité certaine, mais il contient cinq pages qui l'ont préservé, et le préserveront toujours peut-être, de l'oubli total; car c'est là que se trouve la première mention qui ait été faite des contes qui devaient immortaliser le nom de Perrault.

En tête du volume apparaissait une de ces petites histoires que le *Mercure galant* avait mises à la mode. En dédiant à mademoiselle Perrault cette "nouvelle héroïque et satirique," l'auteur faisait connaître quelles circonstances l'avaient amenée à l'écrire. Laissons-lui la parole.

Je me trouvai, il y a quelques jours, mademoiselle, dans une compagnie de personnes d'un mérite distingué où la conversation tomba sur les poèmes, les contes et les nouvelles. On s'arrêta beaucoup à raisonner sur cette dernière sorte d'ouvrage: on en examina les divers caractères, en vers et en prose, et l'on y donna une infinité d'éloges à la charmante nouvelle de *Grisélidis*; celle où les conseils d'une sage fée font naître mille incidents où il y a du merveilleux fut très louée; et le naïf enjouement des *Souhais ridicules* y eut aussi grand nombre de partisans. On dit ensuite que, quelque beaux que fussent ces ouvrages dans leur genre, c'étaient cependant les moindres productions qui pussent partir de la main de leur illustre auteur, qui avait donné tant de marques de ses grands talents pour la poésie et l'éloquence, et dont tout le monde connaissait les vives lumières dans les sciences et dans tous les beaux-arts.

On fit encore cent réflexions dans lesquelles on s'empressa de rendre justice au mérite de ce savant homme, dont il vous est

si glorieux d'être fille. On parla de la belle éducation qu'il donne à ses enfants; on dit qu'ils marquent tous beaucoup d'esprit; et enfin on tomba sur les contes naïfs qu'un de ses jeunes élèves a mis depuis peu sur le papier avec tant d'agrément. On en raconta quelques uns, et cela engagea insensiblement à en raconter d'autres.

Il fallut en dire un à mon tour. Je contai celui de *Marmoisan*, avec quelque broderie qui me vint sur le champ dans l'esprit. Il fut nouveau pour la compagnie, qui le trouva si fort de son goût, et le jugea si peu connu, qu'elle me dit qu'il fallait le communiquer à ce jeune conteur qui occupe si spirituellement les amusements de son enfance. Je me fis un plaisir de suivre ce conseil; et comme je sais, mademoiselle, le goût et l'attention que vous avez pour toutes les choses où il entre quelque esprit de morale, je vais vous dire ce conte tel, à peu près, que je le racontai. J'espère que vous en ferez part à votre aimable frère; et vous jugerez ensemble si cette fable est digne d'être placée dans son agréable recueil de contes.

Donc avant le 19 juin 1695, plusieurs des contes de Perrault sont rédigés et amenés à un point de perfection suffisant pour qu'on puisse les lire et les faire admirer aux amis de la famille. Mais nul ne les attribue à Charles Perrault. L'auteur de cet "agréable recueil", celui qui les "a mis sur le papier" est le plus jeune fils de l'illustre académicien, Pierre Perrault d'Armancour qui est entré dans sa dix-huitième année au mois de mars précédent. On ne peut même nullement conclure, des termes employés par Mlle L'Héritier, que cet ouvrage fût un devoir d'écolier; on a, au contraire, l'impression nette que le jeune Perrault, aiguillonné par la gloire paternelle, a entrepris là volontairement une de ces oeuvres littéraires auxquelles travaillait autrefois tout collégien ambitieux. Sans doute cette oeuvre est le résultat et la preuve de la belle éducation que l'enfant a reçue; mais le père n'a pas d'autre honneur à prétendre que d'avoir, par son influence et par ses leçons, éveillé un génie précoce. Le "jeune conteur" est un conteur, non un secrétaire. La compagnie qui entend raconter l'histoire de *Marmoisan* ne dit pas à Mlle L'Héritier de la communiquer à l'auteur de *Peau d'Ane*, mais à son fils, celui qui occupe ses heures de récréation à préparer un recueil de contes en prose.

Il serait donc d'un bien vif intérêt pour nous d'avoir un écho de ce qui se dit ou se chuchota dans l'entourage de la famille Perrault et dans le grand public, lorsque, au mois de mars de l'année suivante (1696), Devisé, insérant dans son *Mercure galant* le conte de *la Belle au bois dormant*, le fit précéder d'un avertissement qui se terminait par ces mots: "On doit ce petit ouvrage à la même personne qui a écrit l'histoire de la petite marquise dont je vous fis part, il y a un an, et qui fut si applaudie dans votre province". A qui

pensait réellement le directeur du *Mercure*, et comment fut-il compris de la masse de ses lecteurs?

Il n'était pas difficile de retrouver dans le volume de février 1695, "l'histoire de la petite marquise" ou, pour être plus exact, "de la marquise-marquis de Banneville". D'ailleurs ce récit, un peu équivoque, des aventures sentimentales d'un jeune gentilhomme élevé comme une fille, et sous des habits de fille, par une mère soucieuse de le prémunir contre toute vocation militaire, avait dû rester dans la mémoire de bien des gens. Mais que savait-on de l'auteur?

Aujourd'hui grâce à Mme Roche-Mazon qui, en 1928, a publié sur cette question un important article dans le *Mercure de France*, il est démontré que nous avons là un chapitre des mémoires personnels que le trop fameux abbé de Choisy avait écrits pour la marquise de Lambert. Dans le manuscrit de ces mémoires qui est conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, on peut voir une précieuse note du copiste à l'endroit d'où la nouvelle a été extraite: il s'excuse de ne pas transcrire l'histoire de la marquise de Banneville, en disant qu'elle a été imprimée.

Mais en 1695, à part de très rares initiés peut-être, nul n'a su qui en était l'auteur. "Une jeune fille assez jolie, élevée parmi les rubans" lisait-on dans le prologue du roman. Quant à Devisé en offrant cette histoire à sa correspondante fictive de province, il ajoutait: "Elle est d'une personne de votre sexe qui s'exprime avec beaucoup d'agrément et de finesse; il serait à souhaiter qu'elle voulût écrire souvent". Ce n'était guère compromettant. On peut même se demander si le directeur du *Mercure* connaissait vraiment l'auteur à ce moment-là, puisqu'il ne disait rien à ce sujet qui ne pût être déduit de l'ouvrage lui-même.

Attribué par Devisé à la même dame voilée, le conte de *la Belle au bois dormant* se trouvait être, lui aussi, anonyme. On comprend, d'ailleurs, très bien que la famille Perrault ait tenu à ce que "ce petit ouvrage" fût publié sans nom d'auteur. Dire qu'il était d'un enfant, c'eût été, en quelque sorte, engager le lecteur à en faire peu d'estime; dire qu'il était de Charles Perrault c'eût été compromettre le renommée d'un vieil académicien tout occupé de choses graves. Mieux valait tâter le public avant de faire connaître l'auteur.

Mais Devisé ne se contentait pas de l'anonymat pur et simple. En affirmant que le conte était de la même plume féminine qui avait, selon lui, écrit *l'Histoire de la marquise-marquis*, il ajoutait au mystère une espèce de mystification. Quel en est le secret?

Là-dessus le dernier mot ne sera peut-être jamais dit; car nous ignorons jusqu'à quel point le directeur du *Mercure* était, lui-même,

renseigné. Pour affirmer que les deux ouvrages sont du même auteur, sur quoi s'appuie-t-il? On ne sait. Peut-être simplement sur le fait que les deux manuscrits lui ont été remis par la même personne, et qu'on trouve, entre les deux ouvrages, certaines ressemblances. Et quel est cet auteur qu'il ne nomme pas? On l'ignore de même, et l'on ne peut faire, à ce sujet, que des hypothèses.

En voici une, très ingénieuse, qui, si elle était vérifiée, résoudre le problème. Ayant remarqué fort justement que, par plusieurs détails de la description et par l'emploi de certaines formules typiques, l'*Histoire de la marquise-marquis* faisait penser à *la Belle au bois dormant* et à *Cendrillon*, Mme Roche-Mazon a cru pouvoir conclure que ce petit roman était dû, non pas au seul abbé de Choisy, mais à la collaboration de l'abbé de Choisy et de Charles Perrault. Devisé ne l'aurait attribué à une femme que pour déguiser la personnalité véritable de deux hommes qui ne pouvaient, ni l'un ni l'autre, avouer cette production trop légère. Ainsi s'expliquerait qu'il puisse, l'année suivante, présenter au public le conte de *la Belle au bois dormant* comme un ouvrage "du même auteur qui a écrit l'histoire de la petite marquise" ou, du moins, de celui des deux qui y a mis la dernière main.

Le conjecture est séduisante. Charles Perrault, comme l'abbé de Choisy, fréquentait le salon de madame de Lambert. Il avait, pour elle, "rimé tout au long l'histoire de *Peau d'Ane*." Il pourrait avoir ajouté quelques agréments à l'histoire de la petite marquise, ébauchée par l'abbé, de même que nous le verrons transformer, à l'usage de ses enfants, le *Riquet à la houppe* de mademoiselle Bernard.

Mais, à la réflexion, ce qui nous frappe surtout dans cette hypothèse, c'en est la fragilité. De ce que certains passages de l'*Histoire de la marquise-marquis* se retrouvent presque textuellement dans *la Belle au bois dormant*, il ne s'ensuit pas que celui qui a écrit ce conte doive être considéré nécessairement comme ayant auparavant collaboré à la nouvelle. Autant dire que Molière a dû collaborer au *Pédant joué* de Cyrano de Bergerac parce qu'on retrouve dans ses *Fourberies de Scapin* la scène de la galère qui était déjà dans le *Pédant joué*. N'est-il pas un peu plus naturel de supposer que l'auteur de *la Belle au bois dormant*—quel qu'il soit—a pu avoir quelques réminiscences, plus au moins conscientes, de la nouvelle, publiée un an auparavant. L'abbé de Choisy, auteur d'un très agréable *Voyage de Siam*, membre de l'Académie française depuis 1687, n'était pas un simple barbouilleur: il avait de l'esprit et une plume alerte. Pourquoi lui enlever deux jolis passages de son petit roman, sous prétexte qu'ils se retrouvent, un an après, dans un conte de fées? Considérez-vous comme in-

concevable que l'auteur de ce conte se soit rappelé avec un peu trop d'exactitude quelques lignes d'un ouvrage agréable que personne ne réclamait? Chacun sait que les écrivains les plus célèbres n'avaient pas alors, pour ce genre d'emprunts, les scrupules d'aujourd'hui. Et enfin qui vous a dit que l'auteur de *la Belle au bois dormant* fût un écrivain célèbre? Dans ce conte, on remarque certaines gaucheries qui paraissent trahir une plume bien jeune.

Il n'est donc nullement démontré que l'auteur du conte ait eu part à l'*Histoire de la marquise-marquis* autrement que pour l'avoir pillée quelque peu; et, dans l'état actuel de nos connaissances, il paraît impossible de déterminer ce que savait et ce que voulait dire le directeur du *Mercure galant*, lorsqu'il identifiait l'auteur de cette nouvelle et celui de *la Belle au bois dormant*. D'ailleurs, à supposer qu'il ait réellement visé Charles Perrault, que signifierait son témoignage? Simplement ceci: que le conte lui avait été remis par Charles Perrault ou de sa part; mais non point que l'académicien en fût l'auteur à l'exclusion de son fils. Charles Perrault n'avait à entretenir ni Devisé ni le public de ses affaires de famille.

Il est inutile de s'appesantir sur un texte obscur qui, dans l'hypothèse la plus favorable, laisse précisément subsister un doute sur le point essentiel du litige; d'autant plus inutile que le *Mercure* a, dans la suite, dissipé pour les lecteurs cette obscurité initiale qui, au fond, n'était peut-être que de l'ignorance. En effet ce témoignage net et clair qu'il n'avait pas su donner en mars 1696, au moment de la publication du conte, il l'a apporté six mois plus tard. Le voici.

L'*Histoire de la marquise-marquis*, avait, semble-t-il, déplu en haut lieu. On y trouvait la description d'un bal masqué au Palais-Royal où apparaissait, en atours de grande dame, un certain prince Sionad qui ne pouvait être que le duc d'Orléans, frère du roi. Une telle mascarade n'était pas de nature à augmenter le prestige de ce prince aux moeurs trop connues. Le directeur du *Mercure* fut-il invité à effacer, dans la mesure du possible, cette fâcheuse impression? Nul ne peut le dire; mais ce qui est certain c'est que, l'année suivante, en août et septembre 1696, la même nouvelle reparaisait augmentée d'un long chapitre d'un style tout différent, où était racontée la vie du beau prince Sionad transformé en jeune seigneur étranger. Or, dans cette nouvelle rédaction, qui fut publiée six mois après *la Belle au bois dormant*, l'auteur introduisait une conversation sur les contes de fées en général, et sur celui-là en particulier, où la petite marquise s'exprimait ainsi:

Ce petit conte m'a raccommoquée avec le *Mercure galant*. . . .
Je n'ai encore rien vu de mieux narré: un tour fin et délicat, des

expressions toutes neuves; mais je ne m'en suis point étonnée quand on m'a dit le nom de l'auteur. Il est fils de maître, et s'il n'avait pas bien de l'esprit, il faudrait qu'on l'eût changé en nourrice.

Nous ne savons de qui est le supplément de l'*Histoire de la marquise-marquis*; mais nous croyons bien reconnaître, dans ce dernier passage, le ton trivial et décidé de Mlle l'Héritier. Cela est de la même veine que la dédicace à Mlle Perrault que nous avons citée au début. En tout cas, ce qu'il faut retenir c'est qu'en septembre 1696, dans le *Mercure galant*, revue toute dévouée à Charles Perrault et à laquelle il avait donné la primeur de plusieurs de ses ouvrages, on affirmait, sans discussion, et sans l'expression du moindre doute, que le conte de *la Belle au bois dormant*, publié par le même *Mercure* six mois auparavant, était de son fils.

A ce moment-là le recueil des contes est achevé et, sans doute, on a déjà, en vue de l'impression, alerté Clousier et Barbin. C'est ici que nous trouvons sur notre route le seul témoignage que l'on puisse faire valoir pour enlever à Perrault d'Armancour son titre d'auteur. Le 23 septembre, l'abbé Dubos, un des membres les plus marquants du parti des modernes, écrivait à Pierre Bayle: "Barbin imprime... les Contes de ma mère l'Oye par M. Perrault. Ce sont bagatelles auxquelles il s'est amusé autrefois pour réjouir ses enfants".

On a voulu opposer ce texte à celui de Mlle l'Héritier que nous avons cité plus haut; et, sans doute, on peut le faire, mais à condition d'en déterminer d'abord le caractère et la portée. Les deux témoignages ne sont pas de même nature, ne présentent pas les mêmes garanties et, tout bien considéré, ne se détruisent pas l'un l'autre. Celui de Mlle l'Héritier vient d'une personne qui connaît intimement la famille Perrault et les circonstances dans lesquelles a été composé le recueil dont elle parle. Elle s'adresse à Mlle Perrault, fille de l'académicien et soeur du jeune auteur; et ce ne peut être qu'après avoir obtenu l'assentiment de la famille pour la publication de ces pages, ou, du moins, avec la certitude qu'elles seront approuvées. Enfin elle n'ignore pas que son livre aura pour premiers lecteurs les amis de la famille Perrault, tout disposés à critiquer les moindres inexactitudes. Son témoignage a donc ce double caractère d'être complet et contrôlé de toutes parts. Celui de l'abbé Dubos est d'une autre nature. Dans la famille Perrault cet érudit de province ne s'intéresse qu'à "Monsieur Perrault", académicien et chef du parti des modernes. De la personnalité du jeune Pierre Perrault il ignore ou paraît ignorer absolument tout, sauf qu'il a fait partie "autrefois" de l'auditoire paternel. Il est de bonne foi, sans doute, mais invinciblement inexact et incomplet.

D'ailleurs il ne s'adresse pas au public et ne redoute aucun contrôle. Ce renseignement qu'il donne, dans une lettre privée, à un particulier qui vit au loin, n'est que la notation d'un bruit qui court au milieu de beaucoup d'autres. Si nous en examinons les termes, nous sommes immédiatement en défiance. "Barbin imprime etc". Barbin pouvait-il réellement imprimer dès le 23 septembre un ouvrage pour lequel le permis d'imprimer ne fut accordé que le 28 octobre? Au moment où l'abbé écrit sa lettre, il est très probable qu'on en est encore aux projets et aux pourparlers. Nous pouvons donc déjà tout au moins nous demander s'il ne s'exprime pas avec un peu de légèreté sur ce point. "Barbin imprime" signifie probablement pour lui: "Barbin va imprimer". Quant à la véritable paternité des *Contes* ce n'est pas son affaire que d'en discuter. N'ayant pas le moindre doute, il ne saurait avoir la moindre idée de se renseigner à fond. Il apprend que Charles Perrault s'occupe de les faire imprimer; on lui dit que "ce sont bagatelles auxquelles il s'est autrefois amusé pour réjouir ses enfants": tout lui semble parfaitement clair. Et il faudrait, en effet, être bien défiant pour se demander, après cela: "Mais l'ouvrage est-il bien de Charles Perrault, et seulement de lui"?

Remis dans l'ambiance où il fut exprimé, le témoignage de l'abbé Dubos n'a donc pas la portée qu'on voudrait lui attribuer. Pour pouvoir être opposé aux déclarations formelles et publiques de Mlle L'Héritier, il faudrait qu'il les contredit formellement. Mais, en réalité, ne peut-on pas dire qu'il les complète? Les *Contes* sont bagatelles auxquelles Charles Perrault "s'est autrefois amusé pour réjouir ses enfants". "Autrefois", c'est à dire quand ses enfants étaient de petits enfants, quand Pierre Perrault avait huit ou dix ans, peut-être moins. Et il s'est amusé à les raconter seulement; car, s'il les avait écrits dès ce temps-là, Pierre Perrault n'aurait pas eu, suivant le témoignage de Mlle L'Héritier, à les "mettre sur le papier" en 1695.

Il n'y a pas lieu de s'arrêter longtemps à une autre lettre de l'abbé Dubos, postérieure de quelques semaines, dans laquelle est rapporté ce propos de Charles Perrault: "J'ai été assez bonhomme pour écrire des contes. . . ." Comme il avait été "assez bonhomme" pour rimer *Peau d'Ane* et *les Souhais ridicules*, il aurait pu prononcer cette phrase même s'il n'avait pas eu la moindre part aux contes en prose qui étaient sur le point de paraître. En vérité il n'est pas impossible qu'il ait fait allusion à la part de collaboration qu'il y pouvait prétendre, et au sujet de laquelle le dernier mot ne sera jamais dit; mais rien ne prouve qu'il les ait visés séparément, à l'exclusion de ceux dont il s'était avoué l'auteur, et que lui seul avait écrits.

Le recueil des *Histoires ou Contes du temps passé* fut mis en vente, au mois de janvier 1697, "chez Claude Barbin, sur le second perron de la Sainte Chapelle, au Palais". Ce n'était pas un ouvrage anonyme. Dans la dédicace qui est en tête du volume, l'auteur—qui se présente bien comme auteur, et non comme simple collectionneur de contes—fait connaître son âge et son nom: "On ne trouvera pas étrange, dit-il, qu'un enfant ait pris plaisir à composer les contes de ce recueil". Au bas de l'épître apparaît la signature: *P. Darmancour*. C'est bien le nom que le jeune auteur porte dans le monde. Beaucoup de gens savent déjà, et ceux qui ne le savaient pas encore apprennent à ce moment-là, que le second fils de l'académicien Charles Perrault se nomme *Perrault d'Armancour*, comme Boileau le satirique se nomme *Boileau des Préaux*. Le livre des *Contes* est donc signé à la première page; et, à la dernière, cette signature est comme validée par un document officiel qui lève tous les doutes: "Il est permis au sieur P. Darmancour, lit-on dans l'*Extrait du Privilège du Roy*, de faire imprimer... un livre qui a pour titre *Histoires ou Contes du temps passé, avec des Moralitez*".

Bien peu de livres au XVIIe siècle furent aussi nettement signés que celui-là. Faut-il donc qu'un doute nous vienne du fait que nom de l'auteur n'est pas mentionné par le *Mercuré galant*? Voyons les textes.

En ce mois de janvier 1697, le *Mercuré* s'occupe beaucoup de "M. Perrault de l'Académie françoise". Il nous annonce d'abord, à la page 232, que le quatrième volume du *Parallèle des Anciens et des Modernes* se débite depuis quelques jours chez le sieur Coignard, imprimeur et libraire du roi. L'éloge de l'oeuvre et de l'auteur s'étend jusqu'à la page 244 où nous apprenons que "le même M. Perrault vient de donner au public un autre ouvrage, fort considérable de toutes manières, qui a pour titre *les Hommes illustres qui ont vécu en France pendant ce siècle*". Suit un commentaire enthousiaste qui se termine commercialement par l'adresse du libraire. Enfin, à la page 249, sans faire de transition, sans rattacher ce nouveau développement, en aucune manière, à ce qui précède, le rédacteur annonce la publication des *Contes*, et transmet à ses lecteurs la pensée de l'auteur lui-même sur son oeuvre. Le message est assez important pour que nous le donnions ici en entier.

Je me souviens de vous avoir envoyé l'année dernière le conte de *la Belle au Bois dormant* que vous me témoignâtes avoir lu avec beaucoup de satisfaction. Ainsi je ne doute point que vous n'appreniez avec plaisir que celui qui en est l'auteur vient de donner un recueil de contes qui en contient sept autres avec celui-là. Ceux qui font de ces sortes d'ouvrages sont ordinaire-

ment bien aises qu'on croie qu'ils sont de leur invention. Pour lui, il veut bien qu'on sache qu'il n'a fait autre chose que de les rapporter naïvement, en la manière qu'il les a ouï conter dans son enfance. Les connaisseurs prétendent qu'ils en sont plus estimables, et qu'on doit les regarder comme ayant pour auteurs un nombre infini de pères, de mères, de grand' mères, de gouvernantes et de grand' amies, qui, depuis peut-être plus de mille ans, y ont ajouté, en enchérissant toujours les uns sur les autres, beaucoup d'agréables circonstances qui y sont demeurées, pendant que tout ce qui était mal pensé est tombé dans l'oubli. Ils disent que ce sont tous contes originaux et de la vieille roche, qu'on retient sans peine, et dont la morale est très claire, deux marques certaines de la bonté d'un conte. Quoi qu'il en soit, je suis sûr qu'ils vous divertiront beaucoup, et que vous y trouverez tout le mérite que de semblables bagatelles peuvent avoir. C'est chez le sieur Barbin qu'ils se trouvent.

Dans un article sur *les dernières années de Charles Perrault* paru, en 1906, à la *Revue d'histoire littéraire de la France*, M. Paul Bonnefon, après avoir reproduit ce texte, ajoutait; "Ainsi aucun nom n'est prononcé. On songe naturellement à Charles Perrault, dont il vient d'être question longuement; et d'autre part, il n'est fait aucune allusion à Pierre Perrault d'Armancoeur qui, ayant paru avouer l'oeuvre, pouvait être nommé sans difficulté". Nous ne pouvons nous rallier à cette opinion qui est toute fondée sur l'interprétation du silence et qui suppose, à l'article du *Mercur*, un sens caché et des intentions dont on ne saurait faire la preuve. Un examen plus attentif de l'ensemble des faits et des textes nous donne une impression très différente.

Il est bien vrai, comme le dit M. Bonnefon, que Devisé ne fait "aucune allusion" qui désigne Perrault d'Armancoeur à l'exclusion de tout autre: aucune allusion, par exemple, à son jeune âge, à son éducation, à sa qualité de fils d'académicien. Mais avait-il à en faire lorsqu'il parlait d'un auteur supposé connu, ou que tout le monde pouvait connaître en achetant son livre. Cette absence d'allusion au jeune Perrault ne prouve rien contre lui. A priori c'est de lui qu'il s'agit quand on parle de l'auteur des *Contes* sans le nommer ou le désigner d'aucune façon. Pour prouver le contraire, il faudrait découvrir, dans la prose de Devisé, un seul mot qui ne puisse s'appliquer à lui, on qui, du moins, convienne moins bien à lui qu'à son père. Or on ne remarque rien de semblable. Nous trouvons tout naturel que Perrault d'Armancoeur qui est dans sa dix-neuvième année, nous dise qu'il rapporte les contes "naïvement, comme il les a entendu conter dans son enfance". Et même si l'habile précaution de refuser les titres d'inventeur et d'écrivain pour faire valoir davantage ces "contes de la vieille roche" lui a

été suggérée par son père, elle convient tellement bien à l'honnête modestie d'un débutant que rien ne permet de supposer que ce ne soit pas lui qui parle.

"Aucun nom n'est prononcé", il est vrai; du moins aucun nom d'auteur. Mais ne prononcer aucun nom n'est-ce pas admettre tacitement que le véritable auteur est bien celui qui a signé le livre et obtenu un privilège pour le faire imprimer? On nous répond que l'auteur pouvait donc être nommé "sans difficulté". Cela est possible, mais qu'en sait-on? Autre chose est de signer un livre de la moitié la moins connue de son nom, autre chose de laisser étaler ce nom dans une revue. D'ailleurs n'y avait-il pas quelque avantage à taire ce nom, momentanément, aux lecteurs de la revue, et à le faire désirer en quelque manière? Et n'était-ce pas la coutume du *Mercure galant* de laisser flotter un peu de mystère autour de la personnalité d'un nouvel auteur, pour piquer la curiosité du public? Il s'agit beaucoup moins de vanter l'écrivain que de faire vendre ses ouvrages. Aussi ne trouve-t-on qu'un seul nom dans l'article du *Mercure*: celui du libraire qui vend le recueil des *Contes*. "C'est chez le sieur Barbin qu'ils se trouvent". Voilà l'important. Cela signifie en bon français: "Si vous voulez connaître le nom de l'auteur, passez chez Barbin".

Ainsi nous ne pouvons découvrir dans cet article aucun indice qui nous permette de soupçonner que Devisé pense ou veuille faire penser à un autre auteur que celui qui s'est avoué pour tel. Mais la place de l'article n'est-elle pas significative? Ne vient-il pas après deux autres qui sont consacrés à des ouvrages de Charles Perrault? "On songe naturellement à "Charles Perrault dont il vient d'être question longuement", dit M. Bonnefon.

C'est peut-être, en effet, l'impression d'un lecteur d'aujourd'hui qui ne remarque pas lui-même que son siège est fait. Mais les lecteurs du *Mercure galant* pour qui Devisé a écrit, à qui songeaient-ils en janvier 1697? En leur annonçant le livre des *Contes*, non seulement on ne leur disait point, comme pour l'ouvrage précédent, qu'il était "du même M. Perrault"; mais on abordait le sujet sans transition, même factice. Quelle relation pouvaient-ils saisir ou deviner entre les *Vies des hommes illustres* et les *Contes* de ma mère l'Oye? Tout ce qu'on leur disait de l'auteur de ce dernier ouvrage c'est qu'il était celui qui, un an auparavant, avait offert au *Mercure* l'histoire de *la Belle au bois dormant*, et dont ils avaient pu lire récemment, dans cette même publication, qu'il était "fils de maître". Ceux-là ne pouvaient songer à Charles Perrault que comme à l'heureux père d'un jeune auteur de grand talent, et trouver tout naturel que le premier livre du fils se présentât timidement au

public, à la suite et comme sous la protection des grandes oeuvres paternelles? Enfin, et surtout, à qui pensaient les gens renseignés, Mlle L'Héritier par exemple, et tous ses amis, et tous les lecteurs du conte de *Marmoisan*, et tous ceux qui, de proche en proche, avaient appris que, depuis un an ou deux, le jeune Perrault d'Armancour préparait un recueil de contes?

Amis et ennemis acceptèrent cette attribution. Ce n'était, d'ailleurs, pas chose inouïe que la publication d'un ouvrage par un adolescent, ou même par un enfant. Sans parler du duc du Maine dont Mme de Maintenon avait fait imprimer splendidement les *Oeuvres diverses d'un auteur de sept ans*, ou pouvait se rappeler encore le recueil de poésies qui avait été publié, en 1667, sous le nom du petit Beauchâteau, âgé de douze ans. Pour Pierre Perrault qui allait en avoir dix-neuf, qui était le fils et l'élève d'un illustre académicien, qui avait adopté le sujet le plus parfaitement accommodé qui fût au talent d'un jeune auteur, et qui, d'ailleurs, déclarait n'avoir rien fait que de rapporter naïvement les contes "en la manière qu'il les avait ouï conter dans son enfance", la chose dut sembler toute naturelle.

Il y avait alors à Paris un gladiateur de plume, nommé François Gacon, et surnommé par lui-même, *le Poète sans fard*, qui tenait journallement l'oreille ouverte aux médisances dont bruissaient les cabarets, les boutiques des libraires et les cercles des nouvellistes du Luxembourg. Il aspirait à succéder à Boileau dans les ingrates fonctions de Cerbère du Parnasse. En cette qualité il était partisan des anciens, et ennemi particulier du *Mercurie galant* et de tous les écrivains *mercuristes*. Perrault était une de ses victimes de choix; depuis quatre ans il le criblait de ses épigrammes. N'est-il donc pas bien remarquable qu'il ne lui ait pas jeté à la tête ses contes de fées? Il admit très bien que cette manifestation de "mauvais sens", c'est à dire de mauvais goût, ne fût imputable qu'à son fils qui avait, dit-il, "commencé la carrière d'auteur par les Contes de ma Mère Loye".

Le jeune Perrault d'Armancour
Vient de mettre un sot livre au jour;
Et, s'il continue, on espère
Qu'avant qu'il soit fort peu de temps
Il ira plus loin que son père
Dans le chemin du mauvais sens.

Que n'eût pas dit Gacon si le bruit eût alors couru que le véritable auteur était le père lui-même, et que le fils n'avait donné que sa signature? Mais il ne semble pas que cette opinion fût celle de personne. Lorsque le libraire Moetjens, de la Haye, qui

avait reproduit dans son recueil périodique "de pièces curieuses et nouvelles" la première édition des *Contes*, voulut, selon la coutume des libraires de Hollande, les réunir en volume, il n'hésita pas à imprimer sur la page de titre: "*par le fils de M. Perrault de l'Académie française.*" Or Moetjens qui vivait loin de Paris, et en pays étranger, n'avait pu supposer de lui-même, et sans confirmation, que le nom de *P. Darmancour* devait se lire ainsi. Il ne pouvait tenir ce renseignement que d'un correspondant parisien, ou de plusieurs, qui lui avaient fait connaître l'opinion commune.

Cette opinion ne pouvait qu'être solidement confirmée par certains détails de l'ouvrage lui-même. Le conte des *Fées*, par exemple, devait nécessairement apparaître comme l'oeuvre de Perrault d'Armancour à tous ceux qui avaient lu les *Oeuvres meslées* de Mlle L'Héritier parues dix-huit mois auparavant. En effet, ce conte était la réduction au cinquième d'une nouvelle intitulée *les Enchantements de l'éloquence ou les Effets de la douceur*, qui faisait partie des *Oeuvres meslées*. Mais par ce dernier ouvrage même, le lecteur était informé que Mlle L'Héritier avait offert le conte de *Marmoisan* à Perrault d'Armancour pour en augmenter son recueil. Il devait donc trouver tout naturel que le jeune homme eût accepté celui des *Fées*, et que la nouvelle rédaction, qui d'ailleurs avait une allure un peu raide et scolaire, eût été faite par lui.

Il est très possible néanmoins que ce consentement unanime comportât certaines restrictions qui ne s'exprimaient pas. Dire que le jeune Perrault était l'auteur des *Contes*, cela pouvait signifier que chacun lui attribuait la plus grande part dans la composition de cet ouvrage, mais en demeurant persuadé, au fond, que le père y était pour quelque chose. Si nul ne le disait, c'est qu'il semblait peut-être à tout le monde que cela allait sans dire. En un temps où l'on n'avait pas, comme aujourd'hui, la superstition de la propriété littéraire, et où l'oeuvre comptait beaucoup plus que l'auteur, on ne songeait pas à faire grief à un père d'avoir quelque peu aidé son fils à se produire dans le monde.

C'est pourquoi, peut-être, nous ne trouvons qu'un seul ouvrage où un doute soit émis au sujet de l'attribution intégrale des *Contes* au jeune Perrault d'Armancour. Il s'agit des *Entretiens sur les contes de fées* que l'abbé de Villiers publia, en décembre 1698, "pour servir de préservatif contre le mauvais goût". L'auteur met en scène un Parisien et un provincial dont le premier se plaint de "ces ramas de contes de fées qui nous assassinent depuis un an ou deux", et prétend que, pour écrire un conte, il faut connaître à fond la nature humaine, les ressources de la langue, et les règles

de l'éloquence.—“Cependant, répond le provincial, vous m'avouerez que les meilleurs contes que nous ayons sont ceux qui imitent le plus le style et la simplicité des nourrices, et c'est pour cette seule raison que je vous ai vu assez content de ceux qu'on attribue au fils d'un célèbre académicien. Cependant vous ne direz pas que les nourrices ne sont point ignorantes.—Elles le sont, il est vrai, réplique le Parisien, mais il faut être habile pour bien imiter la simplicité de leur ignorance: cela n'est pas donné à tout le monde; et quelque estime que j'aie pour le fils de l'académicien dont vous parlez, j'ai peine à croire que le père n'ait pas mis la main à son ouvrage”.

Cette supposition était d'autant plus naturelle que le conte de *la Belle au bois dormant* revêtait dans le recueil une forme sensiblement différente de celle sous laquelle il avait paru, dix mois auparavant, dans le *Mercur*. Plusieurs passages qui témoignaient d'une facilité un peu banale avaient disparu; d'autres avaient été modifiés comme n'étant pas d'une langue très sûre. On pouvait soupçonner dans ces amendements l'intervention de Charles Perrault.

On pouvait la soupçonner, avec des raisons plus sérieuses encore peut être, dans la composition de *Riquet à la Houppe*. Ce récit n'était pas d'origine lointaine et populaire: les “grand'mères” et les “grand'amies” n'y avaient aucune part. Les données en avaient été empruntées à un conte, du même titre, inséré dans un roman qu'une cousine de Fontenelle, Mlle Bernard, de Rouen, avait publié deux ans auparavant; mais les modifications qu'on leur avait fait subir étaient si profondes qu'elles équivalaient à une création. Était-ce bien le jeune Perrault qui, tout seul, sans aide et sans conseil, avait transformé la légende fantastique et douloureuse de Mlle Bernard en un récit courtois et d'une philosophie souriante?

Les autres contes eux-mêmes n'étaient-ils pas, dans une certaine mesure, l'oeuvre de Charles Perrault? N'était-ce pas à lui qu'avait abouti la lignée millénaire “de pères, de mères, de grand'mères, de gouvernantes et de grand'amies” qui, peu à peu, avaient élaboré ces vieilles histoires? Peut-on croire qu'en “s'y amusant pour réjouir ses enfants”, comme dit l'abbé Dubos, il eût conservé superstitieusement le récit traditionnel? Il en avait sans doute éliminé les longueurs, l'avait transformé en un petit drame, et lui avait donné le ton de sa conversation vive et enjouée.

Quelques lignes de la préface des *Contes en vers* font revivre pour nous une de ces scènes familiales où les contes, sous leur forme française et définitive, sont nés de l'imagination du père et de l'enthousiasme des enfants sur lesquels se reposait son regard

attendri. "On les voit dans la tristesse et dans l'abattement, dit-il, tant que le héros ou l'héroïne du conte sont dans le malheur, et s'écrier de joie quand le temps de leur bonheur arrive; de même qu'après avoir souffert impatiemment la prospérité du méchant ou de la méchante, ils sont ravis de les voir enfin punis comme ils le méritent." Mais qui ne voit combien la part des enfants est grande dans la joie et la richesse de cette invention orale? Les contes populaires, pour la plupart, n'étaient nullement destinés à l'enfance; ils venaient des campagnes où l'auditoire était composé d'adultes. C'est en les racontant à trois petits Parisiens que Charles Perrault devina comment il fallait en modifier les incidents à l'usage de l'enfance. Peut-être aussi comprit-il, par les réactions ingénues de ce jeune auditoire, que la forme des contes devait être rapide, toute chargée de réalité, dépouillée de tout souci littéraire.

Dans le tissu des *Contes*, il sera toujours vain, semble-t-il, d'essayer de déterminer avec une absolue certitude la part de chacun. Les détails archaïques se trouvaient dans le récit primitif: soit. Beaucoup de mères-grands avaient dit et redit: *la bobinette cherra*, avant que Perrault d'Armancour mît sur le papier cette formule cabalistique. Les phrases répétées, en manière de refrain, venaient, elles aussi, de très loin: elles appartiennent à la poésie populaire. Mais ces dialogues d'une vérité si naïve et si profonde, ces nombreux détails de la vie réelle et matérielle exprimés par le mot exact qui donne l'impression de la chose vue, d'où et de qui viennent-ils? Le conte primitif en apportait-il la recette avec lui? Sont-ce des trouvailles de Charles Perrault? Les devons-nous à la jeune imagination de son fils? Nul ne peut le dire.

Et même les anachronismes voulus, qui ont fait rugir ceux que nous appelons les *folkloristes* et que Mlle L'Héritier appelait les *savantats*, la petite chienne Pouffe de la belle princesse endormie, et les trognes vineuses des Suisses qui la gardent, les "mouches de la bonne faiseuse" et les "cornettes à deux rangs" des soeurs de Cendrillon, les "offices de nouvelle création" achetés par le petit Poucet, etc., est-ce le père ou le fils qui y a pensé le premier? Mais que nous importe? Il est bien certain, en tout cas, que tout cela est absolument conforme à la poésie des enfants qui s'imaginent que le monde a toujours été comme ils le voient.

Ce qui n'est pas d'un enfant, ni même toujours à l'usage des enfants, et ce que nul ne conteste à Charles Perrault, ce sont les moralités en vers qui servent de conclusion à chaque récit. Elles sont d'un ton bien différent de celui des contes eux-mêmes, et rappellent le style de *Peau d'Ane*. Ce n'est peut-être pas sans

raison qu'elles sont annoncées à part dans le titre du livre: *Contes... avec des moralités*. Les contes sont l'oeuvre des fées, et les moralités en vers sont l'oeuvre d'un homme qui n'écrivait bien qu'en prose.

Mais cela même est une conjecture. Tout ce que nous savons avec certitude c'est qu'il a existé une rédaction des *Contes* par Perrault d'Armancour, faite avec les souvenirs d'une enfance heureuse, les rêves d'une jeunesse aimée et encouragée, l'expérience d'un jeune Parisien qui connaît la cour et la ville, et qui passe, chaque année, la belle saison dans le château paternel, en pleine campagne, là où l'on voit de vraies fileuses et de vrais bûcherons, et de bonnes gens qui fauchent et qui moissonnent, et des demoiselles de village qui vont puiser de l'eau à la fontaine. On y voit aussi, à la tombée du jour, sur les prairies, des formes brumeuses et légères qui sont peut-être des fées.

Rien ne prouve que les contes qu'il a donnés au public sous son nom ne soient pas, pour l'essentiel, ceux-là mêmes qu'il avait écrits. De ce qu'il n'a rien publié dans la suite on ne saurait conclure qu'il ne soit pas l'auteur de ce livre-là. Il avait trouvé à l'âge qu'il fallait, et dans des circonstances exceptionnellement favorables, le sujet qui lui convenait: une telle occasion peut être unique en toute une vie.

D'ailleurs il rêvait de gloire militaire et non littéraire. Et puis ses jours étaient comptés. Celui qui est aimé des dieux, ou des fées, meurt jeune. Trois ans après l'apparition du livre des *Contes*, en mai 1700, les lecteurs du *Mercure* apprenaient le décès de "M. Perrault d'Armancour, lieutenant dans le Régiment Dauphin." On ajoutait qu' "il estoit fils de Mr. Perrault, ancien contrôleur des bâtiments du Roy, l'un des quarante de l'Académie françoise, dont nous avons quantité d'ouvrages de galanterie et d'érudition très estimés".

Le rédacteur du *Mercure* ne paraît guère se douter que, de tous ces ouvrages, le seul qui comptera pour la postérité a peut-être justement pour auteur le jeune capitaine qui vient de mourir à vingt-deux ans. L'oubli commence.